

Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

oooooooo

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2013

L'an deux mil treize, le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Françoise THELU, adjointe maire, en suite de convocation en date du 10 juin 2013 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : THELU Françoise, FAUQUET Ginette, MONCLAIRE Gérard, DELCUSE Fabrice, ROUZE Henri, DUBOIS Georis, CAVORY-DOZINEL Sophie, GARBE Bertrand, LEBEL Frédéric, DENIS Arlette, MARIETTE Michel.

Etaient absents : LECUL Alain
BEUVAIN Yves
DEMILLY Véronique

Monsieur Gérard MONCLAIRE a été élu secrétaire.

1. APPROBATION DU COMPTE –RENDU DU 15 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 15 avril 2013

2. Délibération 15-2013 : Signature d'un contrat CAE-CUI

Madame la Présidente expose à l'Assemblée que la commune a la possibilité de recruter un agent en Contrat Unique d'Insertion. D'autre part, elle précise que le contrat CAE de Mlle EVRARD Julie se termine prochainement et qu'il convient d'établir un nouveau contrat.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de mettre en place et de signer un Contrat Unique d'Insertion - CAE, à compter du 21 juin 2013 pour une durée de 12 mois, à raison de 20h00 par semaine. M. le Maire est chargé du recrutement de l'agent concerné, en liaison avec la Mission Locale de Montreuil.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, la convention avec l'Etat.

3. Délibération 16-2013 Remboursement indemnités kilométriques

Madame THELU explique qu'un agent peut être autorisé à utiliser son véhicule personnel (automobile, véhicules à moteur à deux roues) lorsque son utilisation entraîne une économie ou un gain de temps appréciable.

Elle évoque notamment l'arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

La première adjointe explique que des frais kilométriques sont régulièrement engagés par Pascale LEROY dans le cadre de ses fonctions de secrétaire de mairie.

Les membres du conseil municipal décident de procéder au remboursement des indemnités kilométriques de Pascale LEROY pour les déplacements liés à ses fonctions de secrétaire de mairie et de régisseur, ainsi que pour les stages effectués, sur présentation d'un justificatif. Le remboursement se fera suivant les taux fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006.

Le Conseil Municipal décide également que le remboursement des indemnités kilométriques prend effet au 01 juin 2013.

4. Délibération 17-2013: Organisation du Centre de Loisirs 2013.

Le Conseil Municipal doit organiser le prochain centre de loisirs de l'été 2013. Après discussion, il décide :

- que la participation des familles sera de 3,46 € par présence pour les enfants de la commune, de 6,93 € pour les enfants domiciliés à l'extérieur mais scolarisés dans la commune et de 9,82 € pour les enfants domiciliés à l'extérieur de la commune,
- qu'une réduction de 20% sur le tarif sera accordée aux familles bénéficiaires du R.S.A. ou de l'allocation de fin de droits, sur présentation d'un justificatif.
- qu'un minimum de 10 présences sera facturé pour chaque enfant inscrit au centre. Pour les familles de plus de deux enfants présents, la participation sera de 2,00 € pour les 3^{ème} enfant et suivants.

Le Conseil Municipale fixe les dates de fonctionnement du centre du 08 juillet au 02 août 2013, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14 H à 18 H, toute la journée pour les périodes de camping ou de sorties, soit 20 jours de fonctionnement.

Il décide que le centre 2013 sera dirigé par Mlle DUFOUR Alexandra.

De plus, les enfants pouvant s'inscrire au centre devront être nés entre le 01 janvier 2000 et le 03 août 2008 (toutes les familles concernées ont reçu un bulletin d'inscription).

COMPTE-RENDU – Conseil Municipal du 17 juin 2013

Le budget prévisionnel est établi de la façon suivante :

Dépenses :

Alimentation :	400 €
Salaires personnel	4 400 €
Transport, déplacement	700 €
Entrées parc et divers	600 €
Achat de matériel	600 €
Primes de camping et autres	500 €

7 200 €

Recettes :

Participation des familles	1 300 €
Prestation de service CAF	1 100 €
Participation Commune	4 800 €

7 200€

5. Délibération 18-2013 Rémunération du personnel du Centre de Loisirs 2013

Madame THELU rappelle que le centre de loisirs se déroulera du 08 juillet au 02 août 2013, soit 20 jours de fonctionnement. Vu le nombre et l'âge des enfants inscrits, il est nécessaire de recruter une directrice et 4 animateurs. Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le recrutement et à fixer le montant de la rémunération des animateurs.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de recruter une directrice et quatre animateurs. Monsieur le Maire prendra les arrêtés nécessaires et est autorisé à signer les contrats de travail au nom de la Commune. Le Conseil fixe ainsi qu'il suit, le forfait journalier de rémunération 2013 pour le personnel d'encadrement qui sera rémunéré sur la base de 20 jours d'activité :

- directrice : 58,25€
- animateur titulaire B.A.F.A. :49,79€
- animateur stagiaire: 47,15€

Primes :

Pendant les périodes de camping, les animateurs sont en présence des enfants toute la journée. Le Conseil Municipal décide de leur allouer une prime de 25,00 € par jour de camping. Le règlement des primes de camping se fera au vu d'un état signé de la directrice du centre.

Une prime de 40,00 € brut sera accordée aux encadrants pour le temps passé à la préparation du centre et au rangement du matériel en fin de centre.

Par ailleurs, la directrice, Alexandra DUFOUR est autorisée à utiliser son véhicule personnel pour ses déplacements dans le cadre du centre de loisirs. Les frais kilométriques lui seront remboursés sur présentation d'un justificatif indiquant les déplacements effectués au cours de sa mission de direction du CLSH 2013.

6. Délibération 19-2013 Avis sur enquête publique

Françoise THELU explique que par arrêté du 7 mai 2013, la Préfecture du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter la construction d'un séchoir à grain, d'un bâtiment de stockage d'engrais et de bureaux, par la Société GROUPE CARRE, sur la commune de Gouy-Saint-André.

Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 7 mai 2013, le conseil municipal doit donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Après discussion, les membres présents donnent un avis favorable à la demande du GROUPE CARRE, mais souhaitent que les remarques ci-après soient prises en considération:

- Le GROUPE CARRE ne devra plus créer de nuisance sonore entre 22h00 et 06h00 du matin.
- Le GROUPE CARRE devra améliorer son système de retenue des poussières de maïs lors du séchage.

7. Délibération 20-2013 Adhésion à la centrale d'achat FDE

La FDE 62 (Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais) souhaite pouvoir accompagner ses communes membres en prenant en charge les aspects financiers et administratifs des marchés publics en rapport avec les collectivités. Une centrale d'achat a ainsi été créée.

Si le conseil municipal souhaite y adhérer, il doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

Cette démarche gratuite permettra à la commune de pouvoir bénéficier des marchés lancés par la Fédération, sans pour autant avoir l'obligation d'acheter toutes les prestations ou les produits des marchés lancés.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais.

8. Délibération 21-2013 Demande d'occupation d'un terrain Rue de Bas

La première adjointe rappelle à l'assemblée qu'au cours d'une précédente réunion de conseil municipal, une habitante de la commune souhaitait acquérir une parcelle située sur le domaine public, le long de son terrain, rue de Bas.

L'administrée présente ce jour, explique que les frais liés à l'achat de cette parcelle, notamment les frais de géomètre visant à borner le terrain, sont plus élevés que la valeur du terrain lui-même (surface inférieure à 100m²), et propose au conseil municipal de mettre en

place une convention d'occupation de domaine public.

La première adjointe évoque également la raison principale de cette demande qui est pour l'habitante de la commune d'avoir un accès « à plat » à l'arrière de son terrain.

A l'unanimité, les membres présents sont favorables à la mise en place d'une convention entre la commune et Monsieur et Madame DELIGNY et autorisent le maire à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES

Fête du 14 juillet 2013

M. Fabrice DELCUSE propose au Conseil qui l'adopte, le programme de la fête du 14 juillet :

- Samedi 13 juillet, à 21h00, retraite aux flambeaux au départ de la salle « Au Chant des Oiseaux », suivie d'une soupe à l'oignon (gratuite pour tous).

- Dimanche 14 juillet :

- à 16h00, rassemblement au Monuments aux Morts

- à 16h30, jeux gratuits au stade municipal (jeux traditionnels)

Distribution de bonbons aux jeunes de moins de 14 ans et aux personnes de plus de 70 ans.

Courses pour les enfants. Buvette tenue par la coopérative scolaire.

- à 18h30 : vin d'honneur au stade.

- à 19h30 : repas salle « Au Chant des Oiseaux » : côte de porc au barbecue, frites, salade, tarte.

Coût : 5,00 €/personne (boissons non comprises), 2,50 € pour les -12 ans.

Un programme sera distribué. Réservation auprès de Fabrice DELCUSE ou à la mairie (paiement à la réservation).

- à 21h30, bal gratuit au « Chant des Oiseaux » animé par «UNDESSI ».

La buvette de la soirée du 14 juillet est attribuée au Comité des Fêtes..

BEUVAIN Yves	
THELU Françoise	
FAUQUET Ginette	
MONCLAIRE Gérard	
DELCUSE Fabrice	
DUBOIS Georis	
GARBE Bertrand	
MARIETTE Michel	
LEBEL Frédéric	
DENIS Arlette	
CAVORY-DOZINEL Sophie	
DEMILLY Véronique	
LECUL Alain	
ROUZE Henri	